

BVGer E-7978/2008 vom 5. März 2009

Bundesverwaltungsgericht, 2009-03-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-7978_2008

FR: TAF E-7978/2008 du 5 mars 2009

IT: TAF E-7978/2008 del 5 marzo 2009

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge des recourants. Ce montant est entièrement compensé par l'avance de frais déjà versée de Fr. 600.-.

E. 3

Le présent arrêt est adressé : aux recourants (par courrier recommandé) à l'ODM, Division séjour, avec le dossier N_____ (en copie ; par courrier interne) à l'autorité compétente du canton de F._____ (en copie) Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Céline Berberat Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.